

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 013-1185/09/CC

**■ Opération Tramway n°15207-01. Actualisation de l'autorisation de programme
MMT 09/2953/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 5/404/CC du 27 juin 2003, le Conseil de Communauté approuvait les avant-projets et lançait les études de niveau projet pour l'extension et la création des lignes de tramway de l'agglomération marseillaise en arrêtant le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 499,478 Millions d'euros TTC (valeur Janvier 2003).

Par arrêté n° 2004-54 en date du 29 juin 2004, l'Etat a déclaré d'utilité publique le projet de création d'un réseau de tramway sur la commune de Marseille, incluant la modernisation de la ligne de tramway 68 et son prolongement jusqu'aux Caillols, la création des lignes de tramway Bougainville-Castellane et Place du Quatre Septembre-la Blancarde ainsi que du centre de maintenance et de remisage du tramway à Saint Pierre.

Par délibération n° TRA 8/425/CC du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé le démarrage d'une première phase de travaux sur les tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès, qui s'inscrivait dans l'autorisation de programme de 499 478 Millions d'euros TTC, et dont l'estimation financière prévisionnelle était arrêtée à hauteur de 387 Millions d'euros TTC (valeur Janvier 2003).

Lors de cette décision, les études de Projet du secteur Nord Gantès-Bougainville n'avaient pas été notifiées au Maître d'œuvre.

Par délibération n° TRA 1/844/CC du 9 octobre 2006, il a été décidé d'adopter le programme d'extension de la première phase du réseau de tramway de l'agglomération marseillaise de Gantès à Arenc, d'en arrêter l'estimation financière prévisionnelle à 17 Millions d'euros TTC, de prendre acte de l'actualisation du coût prévisionnel de réalisation de la première phase du réseau de tramway de l'agglomération marseillaise comportant l'extension du périmètre géographique de Gantès à Arenc et d'en arrêter le montant à 440 Millions d'euros TTC en valeur Janvier 2003.

Entre la date de valeur du mois de Janvier 2003, retenue lors de la valorisation du coût de la première phase du réseau et de celle du coût de l'extension de Gantès à Arenc, à hauteur de 440 Millions d'euros TTC, et la date prévisionnelle d'achèvement des travaux correspondants, arrêtée au mois de février 2010, il convient de prendre acte d'une évolution à la hausse du coût de l'opération de l'ordre 16.28 %, qui portera la valeur de cette dernière à hauteur de 512 478 Millions d'euros TTC en valeur février 2010 pour tenir compte :

- D'une plus value de 9,478 Millions d'euros TTC au titre de l'estimation des marchés initiaux, prenant en considération l'effet de l'actualisation des prix entre janvier 2003 et la date de valeur de la notification de chacun des marchés (+ 2.1 % de l'estimation des dépenses de la phase 1, y compris Arenc Gantès)
- D'une plus value de 45 Millions d'euros TTC correspondant à l'effet de l'application des indices de révision de prix des marchés et de l'évolution de ces derniers (+10,23 % de l'estimation des dépenses de la phase 1, y compris Arenc Gantès)
- D'une provision de 18 Millions d'euros TTC à constituer pour faire face aux aléas survenus, ou à survenir, durant la réalisation des travaux (+ 4 % de l'estimation des dépenses de la phase 1, y compris Arenc).

Au vu des éléments précités, il convient par conséquent d'actualiser, en valeur février 2010, l'autorisation de programme de l'opération I 5207-01 en augmentant cette dernière de 13 Millions d'euros TTC et de porter ainsi sa valeur à 512 478 Millions d'euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avant – projets et l'autorisation de programme de la modernisation, du prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 1/844/CC du 9 octobre 2006 approuvant le programme d'extension du réseau de Tramway de la station Gantès jusqu'à Arenc ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/083/CC du 12 février 2007 approuvant l'avant projet du prolongement du Tramway de Gantès à Arenc ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'impact de l'actualisation des prix entre janvier 2003 et la date de valeur des notifications de marchés,
- L'effet de l'application des indices de révisions de prix des marchés et de l'évolution de ces derniers,
- La nécessité de provisionner afin de faire face aux aléas passés et à venir,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération I 5207-01 relative à la modernisation et à la création des lignes de Tramway de l'agglomération marseillaise Marseille d'un montant de 13 Millions d'euros, ce qui porte sa valeur de 499 478 Millions d'euros (en valeur janvier 2003) à 512 478 Millions d'euros en valeur février 2010.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique C 230 – Nature 2315 – Fonction 815

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Pour l'année 2009 : 8 471 037 euros
- Pour l'année 2010 : 4 528 963 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI